

NATIONS UNIES

Assemblée générale



QUARANTE-HUITIEME SESSION

Documents officiels

DEUXIEME COMMISSION
17e séance
tenue le
vendredi 22 octobre 1993
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 17e SEANCE

Président : M. MONGBE (Bénin)

SOMMAIRE

POINT 91 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE (suite)

- b) MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME D'ACTION POUR LES ANNEES 90 EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCES (suite)
- c) PARTICIPATION EFFECTIVE ET INTEGRATION DES FEMMES AU DEVELOPPEMENT (suite)
- d) COOPERATION ECONOMIQUE ET TECHNIQUE ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT (suite)

POINT 104 DE L'ORDRE DU JOUR : MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.2/48/SR.17
28 décembre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 10 h 10.

POINT 91 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE (suite)

- b) MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME D'ACTION POUR LES ANNEES 90 EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCES (suite) (A/48/333)
- c) PARTICIPATION EFFECTIVE ET INTEGRATION DES FEMMES AU DEVELOPPEMENT (suite) (A/48/70-E/1993/16, A/48/393)
- d) COOPERATION ECONOMIQUE ET TECHNIQUE ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT (suite) (A/48/39, A/48/491)

POINT 104 DE L'ORDRE DU JOUR : MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES (suite) (A/48/309, A/48/364)

1. M. LEE (République de Corée) dit que son pays, qui a obtenu une croissance économique remarquable grâce à ses ressources humaines bien formées, a parfaitement conscience de l'importance de la mise en valeur de ces ressources humaines dans le processus de développement. Une approche intégrée devrait constituer un élément essentiel de toute stratégie dans ce domaine.

2. Le Gouvernement coréen encourage les milieux industriels et universitaires à collaborer dans le domaine de l'enseignement et de la formation et il a contribué à forger des liens entre les établissements d'enseignement et les industries locales ainsi que les autres utilisateurs de techniques à la fois dans les secteurs public et privé. Deux nouveaux programmes éducatifs associent l'apprentissage en cours d'emploi à des études théoriques. Le Gouvernement coréen encourage ces programmes par des incitations fiscales accordées aux entreprises participant à leur exécution.

3. Au niveau international, la coopération entre les pays donateurs, les pays bénéficiaires et les pays qui offrent des possibilités de formation fournit un moyen efficace de relever les défis posés par la mise en valeur des ressources humaines. Les pays donateurs seraient plus disposés à fournir des ressources financières s'ils savaient que leurs fonds sont dépensés utilement. Les pays bénéficiaires hésiteraient moins à recevoir une assistance extérieure si l'enseignement et la formation étaient dispensés par un pays tiers, ce qui garantirait une plus grande neutralité dans les relations entre pays bénéficiaires et pays donateurs.

4. Afin de mieux répondre aux besoins des pays en développement en ce qui concerne la mise en valeur des ressources humaines, il faudrait renforcer la coopération entre ces pays et les pays développés. La Korea International Cooperation Agency, créée en 1991, invite des stagiaires et envoie des experts pour faciliter la mise en valeur des ressources humaines. Dans plusieurs pays d'Asie, elle envoie aussi des formateurs volontaires pour aider les membres des collectivités locales à améliorer leurs conditions de vie et, dans certains cas, faciliter le transfert de techniques.

5. M. AROSEMENA (Panama), parlant au nom des délégations du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras, du Nicaragua et de son propre pays, se félicite qu'à la huitième réunion de coopération et de coordination économiques entre les pays en développement qui s'est tenue à Panama en septembre, on ait réaffirmé l'importance du Programme d'action de Caracas sur la coopération économique entre pays en développement. Les pays d'Amérique centrale sont allés au-delà d'une simple coopération économique pour s'orienter vers une plus grande intégration et ils poursuivent leurs efforts afin de relancer le marché commun centraméricain. Ils saluent les progrès accomplis dans la préparation de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

6. La fin du conflit entre l'Est et l'Ouest offre une occasion de revoir les relations Nord-Sud et d'examiner sérieusement tous les aspects du développement, en particulier du développement économique et technique. Les efforts visant à atteindre l'objectif du développement durable sont tenus en échec par des mesures imposées par les institutions financières et le fait que celles-ci exigent que les pays en développement ouvrent leurs marchés. Le résultat est que la population de ces pays souffre de la faim, du chômage et de l'insécurité.

7. La coopération entre les pays en développement ne doit pas servir d'excuse pour réduire la coopération Nord-Sud. Malgré l'adoption par l'Assemblée générale des résolutions 45/199 sur la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement et 45/234 sur le respect des engagements et l'application des politiques convenus dans la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans de nombreux pays en développement, la situation s'est sensiblement détériorée dans de nombreux pays en développement. Les délégations au nom desquelles M. Arosemena prend la parole demandent à la communauté internationale, en particulier aux pays industrialisés, d'honorer l'engagement qu'ils ont pris de promouvoir une transformation appréciable de l'économie mondiale, conformément aux buts et aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Les pays développés devraient renoncer à s'opposer aux transferts de techniques nécessaires au développement et ouvrir leurs marchés aux produits de base des pays en développement. Le succès de la série de négociations d'Uruguay sur le commerce multilatéral empêcherait la résurgence des mesures protectionnistes et le ralentissement consécutif de la coopération entre les pays en développement et les pays développés et entre les pays en développement eux-mêmes.

8. M. AYUBI (Afghanistan) rappelle les résolutions 46/156 et 47/173 de l'Assemblée générale et dit que les pays les moins avancés se sont efforcés de réorienter leurs politiques macro-économiques et sectorielles afin de créer un environnement favorable à une croissance et un développement soutenus. Néanmoins, la réduction des ressources disponibles pour le développement, le grave endettement extérieur des pays les moins avancés, le déclin de leur part, déjà très faible, des échanges commerciaux mondiaux, le rôle limité du système généralisé de préférences dans la détermination de l'accès au marché mondial, ainsi que la baisse constante des cours des produits de base menacent gravement leurs réformes internes. Bien que la délégation afghane comprenne que les pays donateurs éprouvent actuellement des difficultés, la récession mondiale a fortement aggravé les problèmes économiques des pays les moins avancés et accru leurs besoins d'aide extérieure. Il faudrait accroître l'assistance

(M. Ayubi, Afghanistan)

extérieure en valeur réelle et accorder une attention particulière aux principes qui déterminent la répartition de cette assistance. Il faudrait aussi veiller tout particulièrement à améliorer le sort des pays les moins avancés qui sont aussi sans littoral ou victimes des catastrophes naturelles ou de la guerre. L'Afghanistan lui-même est un pays sans littoral qui a souffert des effets destructeurs de la guerre pendant plus d'une décennie.

9. M. Ayubi demande instamment que soit pleinement appliquée la résolution 46/156 de l'Assemblée générale, qui prévoit la mise en place de centres de liaison pour les pays les moins avancés et le renforcement de ceux qui existent pour qu'ils puissent participer activement à l'exécution du programme d'action tout au long des années 90. En tardant davantage à concrétiser ces intentions, on ne ferait que creuser le fossé entre les pays les moins avancés et les autres pays.

10. Mme SEALY MONTEITH (Jamaïque), parlant au nom des 12 Etats membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), dit qu'en raison de leurs ressources naturelles et financières limitées, les pays de la Communauté des Caraïbes ont plus ou moins conclu que leur population constituait leur principale richesse. Leurs stratégies nationales consistent donc principalement à améliorer la qualité de vie de leur population et à encourager celle-ci à prendre part à ce processus. L'une des stratégies appliquées par les pays de la Communauté des Caraïbes pour mettre en valeur leurs ressources humaines a consisté à regrouper leurs moyens afin d'en retirer le plus d'avantages. A l'intérieur des Caraïbes, les établissements d'enseignement supérieur tels que l'Université des Caraïbes, ont largement contribué à former du personnel pour le secteur public et le secteur privé de la région. Egalement, le Collège des arts, des sciences et des techniques ainsi que l'Institut de recherche et de développement agricole des Caraïbes et l'Institut de recherche industrielle des Caraïbes ont joué un rôle de premier plan dans la formation professionnelle et la recherche et le développement.

11. Une des façons les plus fondamentales de mettre en valeur le potentiel humain consiste à éduquer et à former la population. De nombreux pays en développement accordent de plus en plus d'importance à l'enseignement primaire et professionnel. On a aussi essayé d'améliorer les systèmes d'enseignement supérieur. Pour être utiles, il faut que l'enseignement et la formation, par leur programme et leur nature, préparent ceux qui en bénéficient à devenir membres d'une main-d'oeuvre compétente et motivée.

12. Le renforcement des capacités dans le domaine de la science et de la technique qui est un élément essentiel du processus de développement, doit viser la création d'institutions et la mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux besoins d'un monde sans cesse modifié par le progrès technologique. Il faudrait accélérer et approfondir le processus de constitution d'une base scientifique et technique pour les économies des pays en développement. Pour ce faire, il importe de tirer parti des techniques locales et endogènes pour répondre aux besoins en matière de développement et établir un lien entre la science et la technique et le développement durable.

(Mme Sealy Monteith, Jamaïque)

13. L'accès aux soins de santé de base est un droit de l'être humain. Malgré les progrès remarquables réalisés au fil des ans, la santé continue de poser d'énormes problèmes. En outre, le monde se trouve confronté à de nouvelles menaces dans ce domaine, par exemple celle que pose le syndrome de l'immunodéficience acquise (sida). La Communauté des Caraïbes espère que les mesures voulues seront prises pour respecter le droit aux soins de santé. De même, il faudrait veiller à répondre aux besoins particuliers des groupes les plus vulnérables, notamment les enfants, les femmes et les personnes âgées. Les pays devraient adopter des politiques et des programmes concernant l'emploi des femmes, la santé, l'éducation et la participation aux décisions.

14. Les efforts visant le développement humain devraient reposer sur le principe de la démocratisation, et les institutions internationales chargées de la composante humaine des stratégies de développement devraient tenir compte de ce principe. Les préoccupations sociales et humaines sont importantes pour les Etats membres de la Communauté des Caraïbes qui souhaitent qu'une représentation adéquate leur soit garantie dans les organes de décision.

15. M. ASHOR (Jamahiriya arabe libyenne) dit que les très graves difficultés économiques et sociales des pays en développement sont exacerbées par des programmes d'ajustement structurel difficiles à supporter surtout par les groupes les plus faibles et les plus déshérités. La communauté internationale doit se mobiliser pour aider les pays les moins avancés à briser le cercle vicieux de la pauvreté et du sous-développement. C'est pourquoi M. Ashor a demandé instamment que le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés soit intégralement mis en oeuvre pour les années 90 et que les pays donateurs réalisent les objectifs révisés en matière d'aide publique au développement.

16. L'Organisation des Nations Unies a contribué à faire prendre mieux conscience du rôle essentiel que jouent les femmes dans le développement économique et social et du lien entre ce rôle et les ressources naturelles et l'environnement. La quatrième Conférence mondiale sur les femmes qui aura lieu prochainement sera une occasion pour la communauté internationale de renforcer l'engagement qu'elle a pris de promouvoir la condition de la femme dans le cadre d'une conception plus large de la nature et des dimensions du développement et du rôle des femmes à cet égard. L'intervenant espère que l'Etude mondiale de 1994 sur le rôle des femmes dans le développement sera bientôt achevée et constituera une contribution aux préparatifs de la Conférence.

17. La Jamahiriya arabe libyenne a pris des mesures visant à faire participer effectivement les femmes à la prise des décisions. Une législation a été adoptée qui confère aux femmes libyennes les droits accordés à tous les citoyens à part entière, élimine toutes les formes de discrimination à leur égard et veille à ce qu'elles ne soient exclues d'aucun secteur de la vie professionnelle. Elles prennent part à toutes les activités politiques, sociales et économiques.

18. L'instauration d'une coopération économique et technique entre pays en développement (CEPD ET CTPD) aidera à insuffler un esprit d'autonomie collective et aussi à relancer le dialogue Nord-Sud. L'un des meilleurs moyens de promouvoir cette coopération est de créer des associations économiques régionales et sous-régionales entre les pays en développement. La Jamahiriya

/...

(M. Ashor, Jamahiriya arabe libyenne)

arabe libyenne est déjà engagée dans cette forme de coopération avec l'Union du Maghreb arabe qui s'efforce de promouvoir le dialogue et la coopération économique avec d'autres groupements économiques. Elle a également forgé des liens économiques et techniques étroits avec les pays en développement grâce à la création de plus de 100 coentreprises en Afrique, en Asie et en Amérique latine et à sa participation à de nombreux projets de développement. M. Ashor souligne que les pays développés et l'ONU doivent apporter l'appui et l'assistance nécessaires aux activités de CTPD.

19. M. SOEGARDA (Indonésie) dit que si chaque gouvernement est certes libre de mettre en valeur ses ressources humaines en fonction de ses priorités nationales, de son système de valeurs, de ses traditions et de sa culture, on observe néanmoins une forte tendance à accorder une attention toute particulière à des aspects comme l'éducation, la santé et l'emploi. Le rôle de la science et de la technique, en tant que facteurs de développement, est devenu plus prépondérant, d'où la nécessité impérieuse d'opérer des mutations technologiques et de renforcer les capacités endogènes.

20. Le développement peut relever des indicateurs globaux comme le produit national brut (PNB), le produit intérieur brut (PIB) sans pour autant réussir à éliminer la pauvreté ou faire bénéficier l'ensemble de la population de ses retombées. Cet aspect à lui seul fait de la mise en valeur des ressources humaines une nécessité impérieuse. Toute amélioration de la qualité de ces ressources doit tenir compte des besoins croissants de compétences et de connaissance techniques nécessaires pour l'ensemble des activités de développement.

21. Les femmes souffrent particulièrement des lacunes que présente une approche plus traditionnelle du développement. En mettant davantage l'accent sur les ressources humaines, on confèrera aux femmes un plus grand rôle dans l'élimination de la pauvreté, la planification démographique et les activités économiques, ce qui leur permettra de bénéficier plus équitablement des retombées du développement. En outre, vu la place prépondérante qu'elles occupent dans la famille, un plus large accès à l'éducation, surtout aux niveaux supérieurs, leur permettrait d'avoir une influence encore plus positive dans ce cadre.

22. Les plans quinquennaux de développement de l'Indonésie ont pendant 25 ans reposé sur la croissance, la stabilité et l'équité, trois piliers complémentaires du développement indonésien. En outre, l'accélération de la croissance et du développement économiques permettra de promouvoir l'équité, d'atténuer la pauvreté et d'assurer la paix et la stabilité.

23. Du fait de la forte réduction des ressources consacrées aux activités opérationnelles du système des Nations Unies, le système est moins à même d'octroyer des conditions de faveur aux pays en développement les fonds dont ils ont besoin pour mettre en valeur leurs ressources humaines. Cette tendance doit être inversée afin que ces pays puissent procéder aux ajustements structurels nécessaires en vue de créer une saine base de développement et d'améliorer les conditions de vie des populations. Le transfert des ressources, des données d'expérience et du savoir-faire doit s'effectuer dans le cadre d'une coopération internationale efficace si l'on veut exploiter le vaste potentiel des ressources humaines dans les pays en développement.

24. M. SY (Organisation de l'unité africaine) dit que le dernier rapport du Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement a beaucoup aidé à cerner et à évaluer les activités de CTPD. Le Comité a conclu que le potentiel de la CTPD n'a pas été pleinement exploité et que les entraves à ces activités doivent être supprimées pour ouvrir la voie à un développement économique durable dans les pays en développement. Tout en faisant siennes la plupart des recommandations du Comité de haut niveau concernant les activités de CTPD dans les années 90, l'Organisation de l'unité africaine considère qu'il faudra privilégier certains facteurs essentiels pour que la CTPD revête une plus grande signification pour l'Afrique au cours de la présente décennie.

25. Les activités apparemment modestes réalisées dans le domaine de la CTPD ne résultent pas de mesures inadéquates au niveau national où plusieurs mécanismes ont été créés et de véritables efforts déployés pour obtenir la coopération d'autres pays en développement, mais plutôt de l'insuffisance du soutien financier tant interne qu'externe en faveur des activités à ce titre. L'exécution des programmes de CTPD de nombreux pays africains a été freinée au cours de la décennie écoulée par la baisse de leurs recettes en devises. Les pays africains engagés dans des programmes d'ajustement structurel et l'ensemble des pays africains débiteurs ont de surcroît vu le montant de leur aide extérieure diminuer parce que leur solvabilité était incertaine. Pour qu'elles puissent promouvoir efficacement le développement économique en Afrique dans les années 90, les activités de CTPD doivent absolument bénéficier d'une assistance financière suffisante.

26. Les groupements économiques régionaux en Afrique jouent un rôle très important pour la CTPD. Depuis le début des années 70, l'Afrique en a créé un grand nombre dont les plus importants sont la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, la Zone d'échanges préférentiels pour les Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, l'Union du Maghreb arabe, la Communauté économique des Etats d'Afrique centrale et la Communauté de développement de l'Afrique australe. La Communauté économique africaine, un mécanisme d'intégration à l'échelle du continent, a été créée en juin 1991. La plupart de ces groupements prévoient des accords de coopération technique entre leurs Etats membres et leur cadre institutionnel doit servir à promouvoir des activités de CTPD propres à assurer un développement économique plus efficace en Afrique dans les années 90.

27. Le Groupe spécial du PNUD chargé de la CTPD a jusqu'ici joué un rôle de premier plan dans ce domaine et l'OUA a engagé l'ONU à doter ce groupe de davantage de moyens afin qu'il puisse être plus efficace en Afrique dans les années à venir.

28. M. NAADJIE (Ghana) dit que plus de 10 ans après l'adoption du Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en oeuvre de la coopération technique entre pays en développement, nombreux sont les pays en développement qui continuent à faire face à des problèmes économiques redoutables et à de sombres perspectives d'avenir. L'expérience a montré que la CTPD joue un rôle important dans le renforcement de l'autonomie individuelle et collective des pays en développement. Il faut toutefois que toutes les parties, surtout celles qui relèvent du système des Nations Unies conjuguent leurs efforts pour tirer le meilleur parti de la CTPD. Il faut en outre encourager les institutions

(M. Naadjie, Ghana)

financières internationales à allouer des ressources aux programmes de développement économique pour les stimuler.

29. La coopération entre pays en développement doit être un facteur de plus en plus décisif dans les relations internationales. La délégation ghanéenne approuve donc la stratégie adoptée par le Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement lors de sa huitième session, stratégie qui avait défini les éléments dont il fallait tenir compte dans les plans nationaux pour accélérer la CTPD et la placer au centre des activités de développement. Sa réussite sera largement fonction de l'octroi des ressources financières requises à cette fin.

30. M. COHEN (Etats-Unis d'Amérique) dit que la mise en valeur des ressources humaines est essentielle à l'amélioration de la qualité de la vie des populations à travers le monde. Dans chaque région, des gens s'efforcent de mettre en oeuvre des réformes démocratiques et structurelles. Le Gouvernement des Etats-Unis espère aider à réaliser ces aspirations grâce à la mise en valeur des ressources humaines. La promotion des programmes nationaux aura des effets plus durables et par conséquent plus marqués, qui favoriseront un développement durable en intégrant les aspects écologiques, économiques et sociaux connexes. Les effets des changements structurels continuent à se faire sentir bien après l'exécution des programmes d'aide et d'assistance technique.

31. La délégation des Etats-Unis se félicite de la brillante analyse contenue dans le rapport du Secrétaire général sur la mise en valeur des ressources humaines au service du développement (A/48/364), concernant le coût-efficacité et l'impact humain à long terme de l'enseignement primaire et des soins de santé primaires sur des domaines aussi divers que la libéralisation des marchés, la stabilité politique et le développement social. Cette question doit être étudiée dans le cadre d'une approche intégrée et la meilleure façon de procéder serait de renforcer la coordination interinstitutions. Il faut bien comprendre que les réformes économiques sont essentielles pour assurer le développement humain. Les démocraties libérales stables permettent à chacun de mieux contribuer au développement, et ce faisant, améliorent la condition de l'homme.

32. M. ALHABIB (République islamique d'Iran) dit que les ressources humaines de chaque pays constituent un important facteur potentiel de développement. En dépit des récents progrès accomplis dans ce domaine, de nombreux problèmes subsistent : plus d'un milliard de personnes vivent dans la pauvreté absolue, et les populations rurales dans les pays en développement ont toujours moins accès à des sources de revenus et services sociaux que les populations des zones urbaines. Tout le monde s'accorde sur le fait que c'est à chaque pays qu'il incombe au premier chef de mettre en valeur ses ressources humaines mais on ne saurait nier les incidences négatives que les problèmes économiques internationaux ont sur l'aptitude des gouvernements à exécuter des plans nationaux. Comme le Secrétaire général l'a indiqué au paragraphe 118 de son rapport (A/48/364), le système des Nations Unies, avec les pays en développement et les pays donateurs, doit se fixer pour le prochain siècle des objectifs clairs, conçus en fonction d'une stratégie du développement qui mettra l'accent sur l'amélioration de la condition humaine, notamment la protection de l'environnement et la participation de tous les groupes et pays en tant qu'agents et bénéficiaires du développement.

(M. Alhabib, République islamique d'Iran)

33. La coopération économique et technique entre pays en développement peut énormément contribuer à promouvoir la croissance économique de ces pays et une forte intensification des activités de CTPD a été observée. Malheureusement, bien que les activités de CTPD méritent d'être hautement prioritaires, les ressources qui leur sont allouées ont diminué. Il faut souligner également que la coopération Sud-Sud n'est pas censée remplacer la coopération Nord-Sud mais la compléter.

34. La participation effective des femmes aux activités économiques et sociales est une condition préalable à la réalisation d'un développement durable. Les dispositions pertinentes du programme Action 21 doivent être utilisées et appliquées à tous les niveaux. Le rôle actif des femmes rurales dans le développement social et économique d'un pays ne peut être ignoré. Dans de nombreux pays, ces femmes prennent une part importante aux activités de production agricole. L'Etude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement qui doit paraître prochainement et le processus préparatoire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes méritent d'être examinés attentivement. L'Iran a pris des mesures pour que les femmes participent activement à toutes les activités économiques et sociales et contribuent pleinement à tous les aspects du développement.

35. M. ZAPATA (Philippines) dit que la croissance économique et l'amélioration des services sociaux de base n'ont aucun sens si elles ne sont pas axées sur l'être humain. Le développement humain recouvre tous les efforts visant à améliorer les capacités de l'homme et élargir les choix qui s'offrent à lui. La mise en valeur des ressources humaines, quoique liée à la notion plus large de développement humain, vise expressément l'élément humain dans toute activité économique et peut être considérée comme un outil économique. La science et la technique, grâce auxquelles on continue de mettre au point et de perfectionner les aspects non humains du processus économique doivent également servir à en développer et à en améliorer l'élément humain. La mise en valeur des ressources humaines met en relief le rôle primordial de l'homme dans toute activité de développement.

36. Comme le renforcement des capacités nationales est capital, les Philippines ont redoublé d'efforts pour mettre en valeur les ressources humaines et utilisé au mieux leurs modestes ressources en mettant l'accent sur l'éducation de base et la formation technique, facteurs de croissance économique et de développement durable. La mise en valeur des ressources humaines a été intégrée au plan de la prochaine décennie intitulée "Philippines horizon 2000", qui comprend des stratégies globales de mise en valeur des ressources humaines, notamment des mesures d'appui dans des domaines tels que la population, l'emploi, la nutrition, le logement, l'assainissement et les communications. Donner aux gens les moyens de se prendre en charge augmentera leur compétitivité à l'échelon international ce qui engendra le respect de soi et la confiance et leur permettra de mieux s'ouvrir à d'autres peuples.

37. Des pays en développement comme les Philippines s'efforcent d'affiner leurs politiques et programmes de mise en valeur des ressources humaines et de les intégrer à leurs stratégies nationales de développement. La délégation philippine invite les pays industrialisés à continuer d'appuyer ces efforts.

(M. Zapata, Philippines)

Elle salue l'initiative "Capacités 21" lancée par le PNUD de même que les efforts faits par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour intégrer des éléments de mise en valeur des ressources humaines dans tous ses programmes.

La séance est levée à 11 h 55.